

# OPINION

redaction.union@sonapresse.com

## Le Gabon, un acteur principal de la francophonie institutionnelle

Flavien ENONGOUÉ\*

Il y a cinquante ans, précisément le 20 mars 1970, les représentants de 21 Etats et gouvernements (Belgique, Bénin, Burundi, Cambodge, Canada, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Burkina Faso, Luxembourg, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie et Vietnam) signaient à Niamey, au Niger, la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; autour de laquelle gravitent une Assemblée parlementaire : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (1967) ; quatre opérateurs : l'Agence universitaire de la Francophonie (1961), l'Association internationale des maires francophones (1979), TV5 Monde (1984) et l'Université Senghor d'Alexandrie (1989) ; et deux Conférences ministérielles : la CONFEMEN (1960) et la CONFESJES (1969). C'est essentiellement cet

ensemble qui constitue la francophonie institutionnelle.

Si l'on se réfère au taux de pénétration et de véhicularité de la langue, le Gabon est le deuxième pays francophone d'Afrique subsaharienne, avec 66% de sa population ayant une pratique plus ou moins régulière du français (écrire, lire et/ou parler), après Maurice (73%), devant le Congo-Brazzaville (59%), les Seychelles (53%), la RDC (51%), Djibouti (50%), le Cameroun (41%), le Togo (40%)... (cf. La langue française dans le monde, Paris, Gallimard/OIF, 2019, p.95-96). Par la volonté et l'action de ses dirigeants, d'abord le président Omar Bongo Ondimba (1968-2009), puis son successeur, le président Ali Bongo Ondimba, le pays s'est fait une place de choix au sein des institutions francophones. Du premier, il importe de signaler, notamment, le rôle politique qu'il a joué depuis le 1er Sommet de la Francophonie à Versailles (1986), au point de devenir, jusqu'à sa disparition, le 8 juin 2009, le principal médiateur international des crises qu'ont connues nombre d'Etats africains francophones, à la demande pressante des Instances

francophones. J'ai notamment à l'esprit, pour l'avoir vécu de l'intérieur, en particulier de 2007 à 2008, son investissement total dans la résolution de la crise centrafricaine. Du second, je me contera d'évoquer ici, la contribution inestimable dans la préparation et les travaux du Sommet de Dakar (2014), qui marqua le tournant économique de l'histoire de l'Organisation, avec l'adoption d'une Stratégie économique de la Francophonie, suivie, en 2015, de la mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dont le Gabon est aujourd'hui l'un des bénéficiaires. Il me plaît également de signaler l'adoption, au Sommet d'Antananarivo (2016), à son initiative, d'une Résolution en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a abouti à l'adoption, au Sommet de Erevan (2018), de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes

et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Depuis lors, le Gabon soutient, y compris financièrement, l'entité dédiée au sein de l'OIF.

Ils ont constamment eu à cœur d'y promouvoir des compatriotes dont, par leurs contributions et actions, les institutions francophones concernées ont gardé le meilleur souvenir. Dans la Salle du 20 mars de la Maison de la Francophonie, siège de l'Organisation (19-21, avenue Bosquet, Paris, 7<sup>e</sup> arrondissement), trônent parmi les anciens Secrétaires Généraux, les portraits de deux illustres compatriotes qui ont dirigé l'ACCT : François Owono Nguéma (1982-1985) et Paul Okumba d'Okwatségué (1986-1989). Pierre Mamboundou marqua de son emprunte indélébile la direction scientifique et technique, puis celle des relations extérieures de l'ACCT. De même que Noël Nelson Messone, au Bureau Afrique



Photo: DR

de l'Ouest (BRAO) de l'Agence internationale de la Francophonie (1999-2003), puis au Cabinet Secrétaire général Abdou Diouf, en qualité de Conseiller politique principal (2003-2007). Enfin, trois universitaires à la notoriété scientifique établie : d'une part, Guillaume Pambou Tchivounda, mon prédécesseur au Conseil permanent de la Francophonie, et, d'autre part, à l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF),

Bonaventure Mvé Ondo, qui fut Directeur du Bureau Afrique de l'Ouest (1994 à 2005), puis Vice-Recteur, à Montréal et à Paris (2006 à 2012), et Auguste Moussirou Mouyama, Directeur du Bureau Océan Indien.

\* *Ambassadeur Haut Représentant du Gabon en France, Représentant permanent auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).*

## La Francophonie : 50 ans après...

Par Emmanuel MBA ALLO\*

La Francophonie porte, dès l'origine, la marque d'un destin singulier. C'est en 1880, dans un monde implacablement divisé entre Etats souverains et territoires dépendants que le géographe français Onésime Reclus invente le mot " francophonie ". Pour lui, il s'agit alors d'un acte éminemment politique. Il veut faire admettre qu'il existe une autre manière de concevoir le monde, une autre façon d'envisager les espaces et les peuples. Non pas selon leur niveau de puissance ou leur degré de soumission. Mais en fonction de la langue qu'ils partagent. La francophonie est, dès sa naissance, une autre manière de concevoir le monde.

Le terme tombera rapidement dans l'oubli, alors que l'adjectif " francophone " (celui dont le français est la langue maternelle) figurera dans les dictionnaires à partir des années 1930. En novembre 1962, " francophonie " réapparaît dans un numéro de la revue Esprit et s'imposera définitivement aux dépens de " francité ", de " communauté francophone " ou de " Commonwealth à la française ".

La Francophonie renaît de ses cendres en 1970, sur le continent africain, et plus précisément à Niamey, au Niger, sous la forme d'une Agence intergouvernementale de coopération culturelle et technique (ACCT). Au moment de sa création, elle compte 21 membres majoritairement africains. Mais la véritable institutionnalisation du mouvement

date de 1986, avec le premier sommet, tenu à Paris, des " pays ayant en commun l'usage de la langue française ", formule remplacée, en 1993, par celle de " pays ayant le français en partage ". Un pas qualitatif fut franchi en novembre 1997, lors du septième sommet à Hanoï (Vietnam), avec l'adoption d'une nouvelle charte de la francophonie prévoyant notamment la création de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Une organisation qui a pour ambition de constituer l'une des alternatives la plus intéressante à l'uniformisation culturelle et linguistique de la planète.

La Francophonie, cinquante ans après sa création, est devenue une organisation internationale à part entière, résolue à faire entendre sa voie dans le concert des nations. Elle n'est plus inconnue au bataillon officiel des organisations internationales. Elle compte aujourd'hui 88 pays ayant le français en partage et appartenant aux cinq continents.

La Francophonie aujourd'hui est une école - au sens socratique du terme : l'école du dialogue des cultures et des civilisations et l'école de la diversité culturelle et linguistique. Etre francophone, c'est donc militer, au-delà de la défense de la langue française, pour la tolérance, pour le respect de la diversité linguistique et culturelle, pour la préservation d'une civilisation plurielle. En un mot, pour un nouvel humanisme !

Charles Quint, à la tête du Saint Empire romain germanique au XVI<sup>e</sup> siècle et

grand rival du roi de France François 1<sup>er</sup>, s'exprimait en italien avec les femmes, en français pour traiter les affaires de l'Empire, et en espagnol avec Dieu. Cette anecdote illustre les finesses conceptuelles propres à chaque langue.

Quand une langue meurt, c'est une vision du monde qui disparaît. Il faut que s'épanouisse la pluralité des langues. Que la francophonie soit la garante vigilante de cette pluralité ! Un monde uniforme serait voué à la mort. La vie réside dans un monde multiculturel, marqué par la diversité linguistique et culturelle, mais aussi par davantage de solidarité et d'équité.

La mondialisation telle qu'on la voit actuellement - mondialisation des techniques, des économies, des capitaux - doit être traversée et régulée par les diversités et le respect des identités. C'est en ce sens que la francophonie est plus que jamais attractive dans le monde. Si la démocratie à l'intérieur des Etats s'appuie sur le pluripartisme, la démocratie entre les Etats doit s'appuyer sur le plurilinguisme. Si les Etats devaient parler la même langue, penser de la même façon, agir de la même façon, le risque serait grand de voir s'établir un régime autoritaire à l'échelle internationale. Il ne s'agit pas de s'opposer à l'usage de l'anglais, mais bien d'accroître celui d'autres langues, reflet de la diversité du monde.

\* *Ancien membre du groupe d'ambassadeurs francophones à New York, Genève et Pékin.*